



AVIS PUBLIC

AVIS AUX PERSONNES INTÉRESSÉES DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE – MAI 2022

1. Cet avis public est donné en vertu de l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;
2. Lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le 10 mai 2022 à 19 h 30, à la salle communautaire Athanase-David située au 2490, rue de l'Église, les membres devront statuer sur les deux (2) demandes de dérogation mineure suivantes :

1050, rue Beaulne-Jutras

Dossier : DM-2021-00026

Lot : 2 991 132 du cadastre du Québec

Objet : Permettre l'implantation d'une piscine hors terre en cour avant à une distance de 16,88 mètres de la ligne de lot avant, alors que le règlement de zonage numéro 601 prohibe les piscines en cour avant.

1030, route 117

Dossier : DM-2022-00033

Lot : 6 349 074 du cadastre du Québec

Objets :

- Permettre un empiètement du bâtiment principal de 8,73 mètres dans la marge de recul avant alors que le règlement de zonage numéro 601 prescrit une marge de recul avant de 10,00 mètres dans la zone C-02 ;
 - Permettre la construction de l'avant-toit du bâtiment principal à une distance de 0,23 mètre et de 0,79 mètre de la ligne de lot, alors que le règlement de zonage numéro 601 prescrit une distance minimale de 2,00 mètres pour les avant-toits de tout bâtiment ou construction commerciale.
3. Toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à ces demandes de dérogations mineures, en personne, pendant la séance du conseil municipal.

DONNÉ À VAL-DAVID, le 22 avril 2022

(Signé Carl Lebel)

Carl Lebel
Greffier-trésorier adjoint